

Code de conduite

Définir les normes d'intégrité, de responsabilité et de conduite éthique qui guident nos actions et nos décisions.

Table des matières

Adhérer à nos valeurs	04
Adhérer à notre Code	05
Être solidaires	12
Être engagés envers notre entreprise	17
Établir des relations avec nos partenaires commerciaux	28
Établir des relations avec nos collectivités	36
Connectez-vous à Crown	40
Annexe — Foire aux questions	42

Un mot de notre président

Concevoir avec intégrité : l'importance de votre travail

Au fil des ans, Crown s’est forgé une solide réputation d’entreprise fondée sur l’intégrité et une raison d’être. L’impact de nos actions est considérable et essentiel. Chaque jour, nos produits jouent un rôle essentiel dans le transport, le stockage et la manutention des marchandises dont dépendent les gens : des produits de première nécessité aux médicaments vitaux. Voilà la force de ce que nous concevons.

Chez Crown, nous ne faisons pas que fabriquer des chariots élévateurs. Nous établissons des relations de confiance. Nous élaborons des solutions intelligentes et fiables. Et si nous y parvenons mieux que les autres, c’est grâce aux personnes qui conçoivent, fabriquent et assurent le service après-vente de nos produits. C’est votre contribution qui fait toute la différence.

Nos produits sont **conçus avec intégrité**, à l’image de notre entreprise. Depuis ses débuts, Crown repose sur des valeurs façonnées par les membres de son personnel. Aujourd’hui, il revient à nous tous de perpétuer cet héritage par nos actions et nos décisions quotidiennes.

Pour vous accompagner dans cette démarche, Crown présente une version actualisée de son **Code de conduite** : votre guide pour continuer à concevoir avec intégrité. Ce Code présente les lois, les politiques et les attentes qui s’appliquent à notre travail, et il propose des conseils pratiques pour gérer des situations concrètes. Il s’agit d’un outil essentiel, qui vous aidera à prendre des décisions éclairées et éthiques. Il vous orientera vers les ressources et les personnes appropriées si vous avez besoin d’aide.

Merci pour votre dévouement, votre intégrité et votre engagement à faire ce qui est juste, jour après jour. C’est un privilège de diriger cette entreprise, et je vous suis reconnaissant pour tout ce que nous continuons à accomplir ensemble.



Jim Dicke III

Président

Adhérer à nos valeurs

Les valeurs de Crown guident notre façon de travailler et de mener nos activités au quotidien. Elles constituent le fondement des normes et des attentes énoncées dans le présent Code de conduite et nous aident à prendre des décisions réfléchies, en faisant preuve d'honnêteté, d'intégrité et d'imputabilité.



C

Commitment

Engagement. Faire preuve d'engagement envers la sécurité, l'innovation et le succès de nos employés, de nos clients et de notre entreprise.



R

Respect

Respect. Favoriser un environnement de travail inclusif mettant en avant l'honnêteté, l'intégrité et l'ouverture d'esprit.



O

Opportunity

Possibilités. Créer des possibilités de perfectionnement et d'épanouissement personnels et professionnels via le développement personnel, l'avancement de carrière et le travail d'équipe.



W

Winning

Succès. Parvenir au succès commercial grâce à un service à la clientèle d'excellence, à des produits exceptionnels et à une approche professionnelle dans tout ce que nous faisons.



N

Navigating

Orientation. Nous inspirer les uns les autres afin de porter la vision de l'entreprise et adopter notre stratégie visant à nous établir comme le premier choix de nos clients et comme un endroit où il fait bon travailler.

Adhérer à notre Code

[Connaître le code](#)

[Relever le défi](#)

[Faire le bon choix](#)

Connaître le code

Chez Crown, nos actions permettent non seulement de fournir à notre clientèle des solutions de manutention de qualité, mais elles définissent également notre identité en tant qu'organisation. Le présent Code de conduite (le « Code ») a pour objectif de servir de guide pratique, afin de vous aider à répondre aux questions et à relever les défis liés à une conduite professionnelle éthique. Que vous commenciez à travailler chez Crown ou que vous consultiez à nouveau ce document pour y trouver des conseils, le Code est là pour soutenir votre développement, guider vos décisions et renforcer notre engagement commun en faveur de l'intégrité.

Depuis sa création en 1945, Crown s'est forgé une réputation d'honnêteté et de pratiques commerciales éthiques. Ce Code contribue à garantir qu'ensemble, nous continuons à respecter et à dépasser ces normes élevées.

Depuis sa création en 1945, Crown s'est forgé une réputation d'honnêteté et de pratiques commerciales éthiques.

Ce Code nous aide à continuer à instaurer une culture d'intégrité en fournissant :



Un aperçu des lois, réglementations et politiques qui régissent notre travail



Des approches permettant de traiter les problèmes de manière responsable



Des liens vers nos politiques et d'autres ressources essentielles



Connaître le code

Ce Code s'adresse à nous tous

Ce Code s'applique à tous les membres du personnel, cadres et administrateurs de Crown Equipment Corporation et de son réseau de sociétés affiliées, filiales et succursales à travers le monde (« Crown »), et ce, quels que soient leur rôle, leur titre ou leur lieu de travail. Au sein de toute l'organisation, nous devons respecter les dispositions et l'esprit du Code. Nous exigeons également des entreprises avec lesquelles nous travaillons qu'elles respectent le même niveau élevé d'intégrité.

Comme Crown exerce ses activités à l'échelle mondiale, nous devons nous conformer aux lois et réglementations en vigueur partout où nous exerçons nos activités. Nous respectons également les cultures, les coutumes et les normes éthiques des collectivités dans lesquelles nous travaillons.

Si les lois locales sont plus restrictives que le présent Code, vous devez vous conformer à la législation locale. Si une disposition du présent Code semble entrer en conflit avec la législation en vigueur, respectez toujours la loi et demandez conseil sur la marche à suivre en cas de doute. Dans certaines situations, le présent Code impose des exigences plus strictes que la législation locale ou les pratiques commerciales en vigueur. Dans ces circonstances, vous devez respecter le Code, sauf si le service Conformité et éthique de Crown a accordé une dérogation.



Nous prenons la conformité très au sérieux

Il est essentiel de comprendre ce Code et de le mettre en pratique au quotidien pour protéger notre personnel, notre entreprise et notre réputation. Nous sommes tous tenus de respecter les normes du Code et de continuer à instaurer une culture dans laquelle un comportement éthique est attendu et encouragé.

Confirmez votre engagement. Afin de renforcer notre engagement commun, il sera régulièrement demandé aux membres du personnel de confirmer qu'ils ont lu et compris le présent Code et qu'ils s'engagent à le respecter. Les nouveaux membres du personnel devront signer cette déclaration peu après leur entrée en fonction. Dans certains cas, des consultants, agents, sous-traitants et autres tiers qui représentent Crown ou effectuent des mandats pour son compte peuvent également être invités à s'engager à respecter les parties du Code qui s'appliquent à leur travail.

Assumez la responsabilité de vos actes. Le non-respect du Code ou des politiques associées peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Dans certains cas, le non-respect de ces règles peut également exposer Crown, ainsi que des particuliers, à des sanctions civiles ou pénales.

Les membres du personnel s'exposent également à des mesures disciplinaires dans les situations suivantes :

- Ne pas faire preuve de diligence raisonnable pour reconnaître ou signaler un comportement répréhensible.
- Dissimuler ou dénaturer des informations importantes au cours d'une enquête.
- Ordonner, approuver ou autoriser sciemment l'adoption d'un comportement répréhensible.
- Exercer des représailles à l'encontre de toute personne qui signale un problème ou participe de bonne foi à une enquête.

En respectant le Code, en faisant part de nos préoccupations et en nous soutenant mutuellement, nous contribuons chaque jour à protéger notre entreprise, nos collègues et la confiance que les autres accordent à Crown.

Relever le défi

Concevoir avec intégrité exige un engagement commun à fournir sa part d'efforts au quotidien. Chaque membre du personnel a un rôle à jouer pour maintenir un environnement de travail respectueux et éthique.

L'intégrité est l'affaire de tous. Chaque membre du personnel doit :

- Respecter notre Code, les politiques de notre entreprise et les lois en vigueur dans les collectivités où nous exerçons nos activités.
- S'engager à poursuivre son apprentissage en suivant dans les délais les formations obligatoires.
- Comprendre et appliquer les valeurs de Crown dans ses tâches quotidiennes.
- Demander conseil en cas d'incertitude ou de conflit.
- Faire preuve de vigilance face aux comportements répréhensibles et signaler toute violation présumée.

Les gestionnaires et les cadres supérieurs ont des responsabilités supplémentaires :

- Donner l'exemple en faisant preuve d'intégrité dans leurs actions.
- Promouvoir la connaissance, la compréhension et l'application du Code.
- Favoriser un environnement ouvert et exempt de représailles, dans lequel le personnel se sent à l'aise de s'exprimer.
- Répondre rapidement aux préoccupations et les signaler sans délai, y compris tout comportement répréhensible avéré ou présumé.

Faire le bon choix

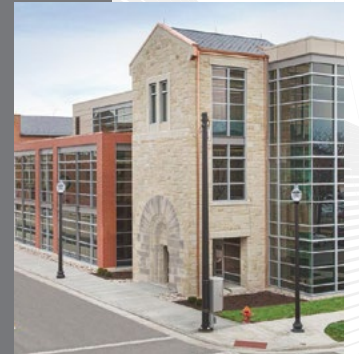
Bien que ce Code aborde de nombreuses situations, il ne peut pas couvrir tous les cas de figure.

Lorsque vous devez prendre une décision professionnelle difficile, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce sans danger?
- Est-ce légal et éthique?
- Est-ce conforme à notre Code et à nos valeurs?
- Est-ce dans le meilleur intérêt de Crown et de notre clientèle?
- Est-ce respectueux envers les autres?
- Serais-je à l'aise si ma décision était rendue publique?

Si la réponse à toutes ces questions est positive, la décision est probablement appropriée.

Si vous avez des doutes, ou si vous avez répondu négativement à l'une de ces questions, faites-le savoir immédiatement et demandez conseil avant d'agir.



Être solidaires

Rester en bonne santé et en sécurité

Faire preuve de respect

Rester en bonne santé et en sécurité

Chez Crown, une journée réussie signifie que chaque personne rentre chez elle en toute sécurité après le travail. Notre engagement en faveur de la santé, de la sécurité et de la sûreté est fondamental pour notre entreprise et ne saurait faire l'objet d'aucun compromis.

Favorisez une culture axée sur la sécurité. En tant que membre du personnel de Crown, vous devez contribuer à maintenir un environnement de travail sûr en :

- Respectant l'ensemble des politiques, procédures et consignes en matière de santé et de sécurité applicables à votre travail. Ne prenez jamais de raccourcis pour gagner du temps.
- Suivant toutes les formations obligatoires en matière de sécurité et en utilisant l'équipement de protection personnelle approprié lorsque cela est nécessaire. N'utilisez jamais d'équipements ou d'outils pour lesquels vous n'avez pas reçu de formation ni d'autorisation d'utilisation.
- Signalant sans délai à votre gestionnaire tout accident de travail ou toute maladie liée au travail.
- Signalant tout danger sur le lieu de travail, tel que de l'équipement endommagé, des conditions de travail dangereuses ou des incidents évités de justesse, afin qu'il puisse être traité rapidement.

Présentez-vous au travail en bonne condition physique. Crown interdit l'usage, la possession, la vente ou la distribution de drogues illégales ou de substances contrôlées. La consommation d'alcool est interdite dans les locaux de l'entreprise ou pendant les heures de service, sauf dans les cas autorisés par la politique de Crown. Il est strictement interdit de se présenter au travail sous l'influence de l'alcool ou de toute autre substance, ou dans un état altéré par ceux-ci.

Ne tolérez jamais la violence sur le lieu de travail. Crown ne tolère ni les armes, ni la violence au travail, ni les menaces dans aucun de ses établissements. Les membres du personnel doivent faire preuve de vigilance et signaler tout problème lié à la sécurité ou à la sûreté, conformément aux politiques et aux directives de Crown.



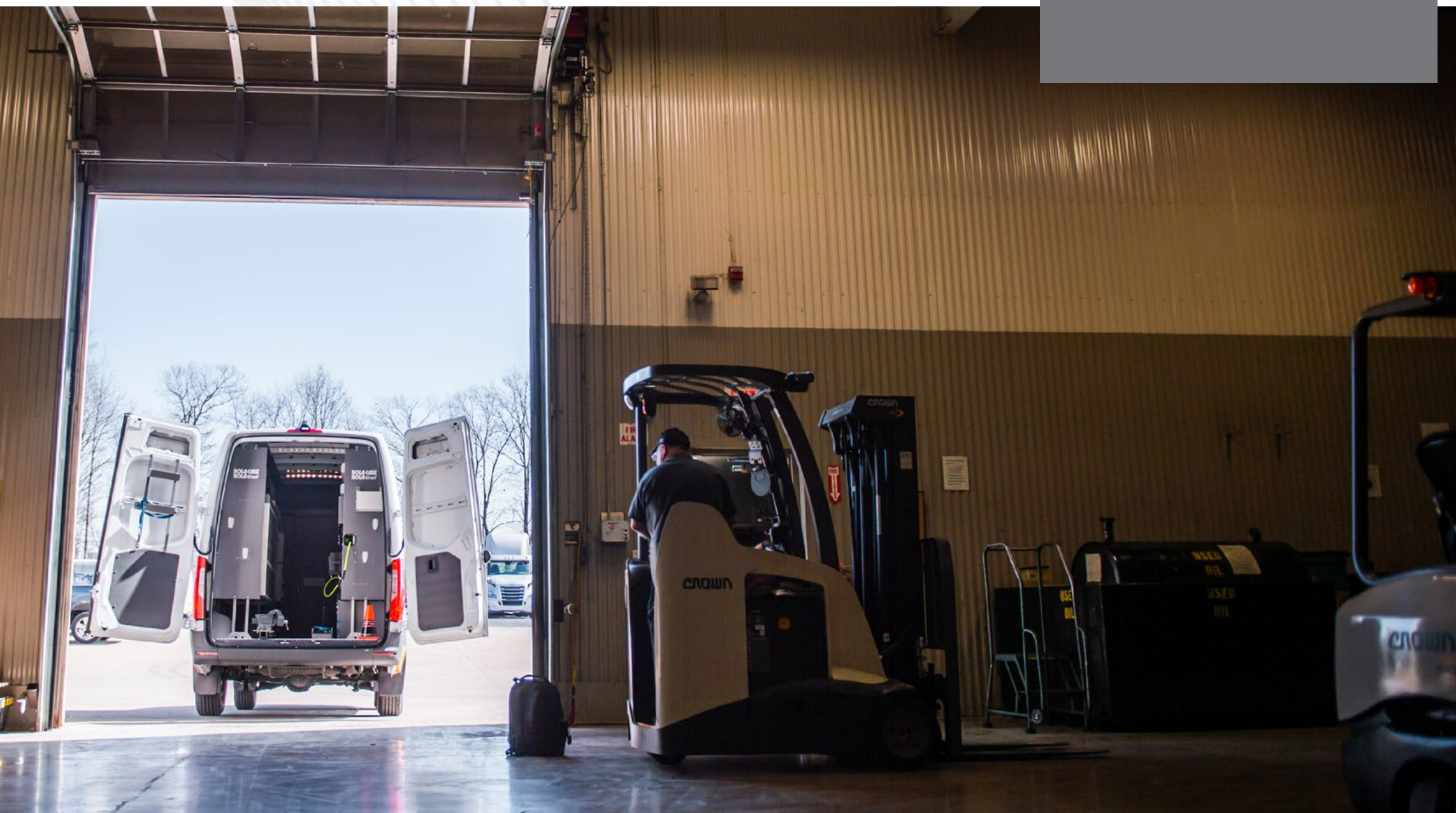
POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez les **FAQ** pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.

Faire preuve de respect

Chez Crown, chacun a un rôle à jouer, et il est important que nous maintenions un environnement de travail exempt de harcèlement, de brimades et d'intimidation.

En veillant à ce que notre lieu de travail soit empreint de respect, nous renforçons nos équipes et permettons à chacun de donner le meilleur de soi-même.



En veillant à ce que notre lieu de travail soit empreint de respect, nous renforçons nos équipes et permettons à chacun de donner le meilleur de soi-même.

Traitez tout le monde avec respect. Faites preuve de respect et de professionnalisme envers toutes les personnes que vous côtoyez dans le cadre de votre travail, qu'il s'agisse d'autres collègues de Crown, de partenaires commerciaux, de clients ou d'autorités de régulation. C'est lorsqu'elles sont traitées avec respect que les personnes donnent le meilleur d'elles-mêmes.

Identifiez et combattez les nombreuses formes de comportement irrespectueux envers autrui. Nous nous engageons à maintenir un environnement de travail exempt de harcèlement (y compris le harcèlement sexuel), de menaces, d'intimidation, de comportements abusifs et de brimades. En apprenant à reconnaître les différents propos et comportements inappropriés, nous pouvons contribuer à empêcher qu'ils ne perturbent notre environnement de travail.

Ne fermez pas les yeux sur ces situations. Si vous pensez avoir été témoin ou victime d'un traitement inapproprié, d'une discrimination ou d'un harcèlement, ou si vous soupçonnez qu'une autre personne l'a été, agissez immédiatement en faisant part de vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique, au service des Ressources humaines, au service Conformité et éthique ou à Connectez-vous à Crown. N'oubliez pas que Crown interdit toute mesure de représailles à l'encontre de toute personne qui signale un problème de bonne foi.

Être engagés envers notre entreprise

Protéger les actifs de Crown

Utiliser l'intelligence artificielle avec prudence

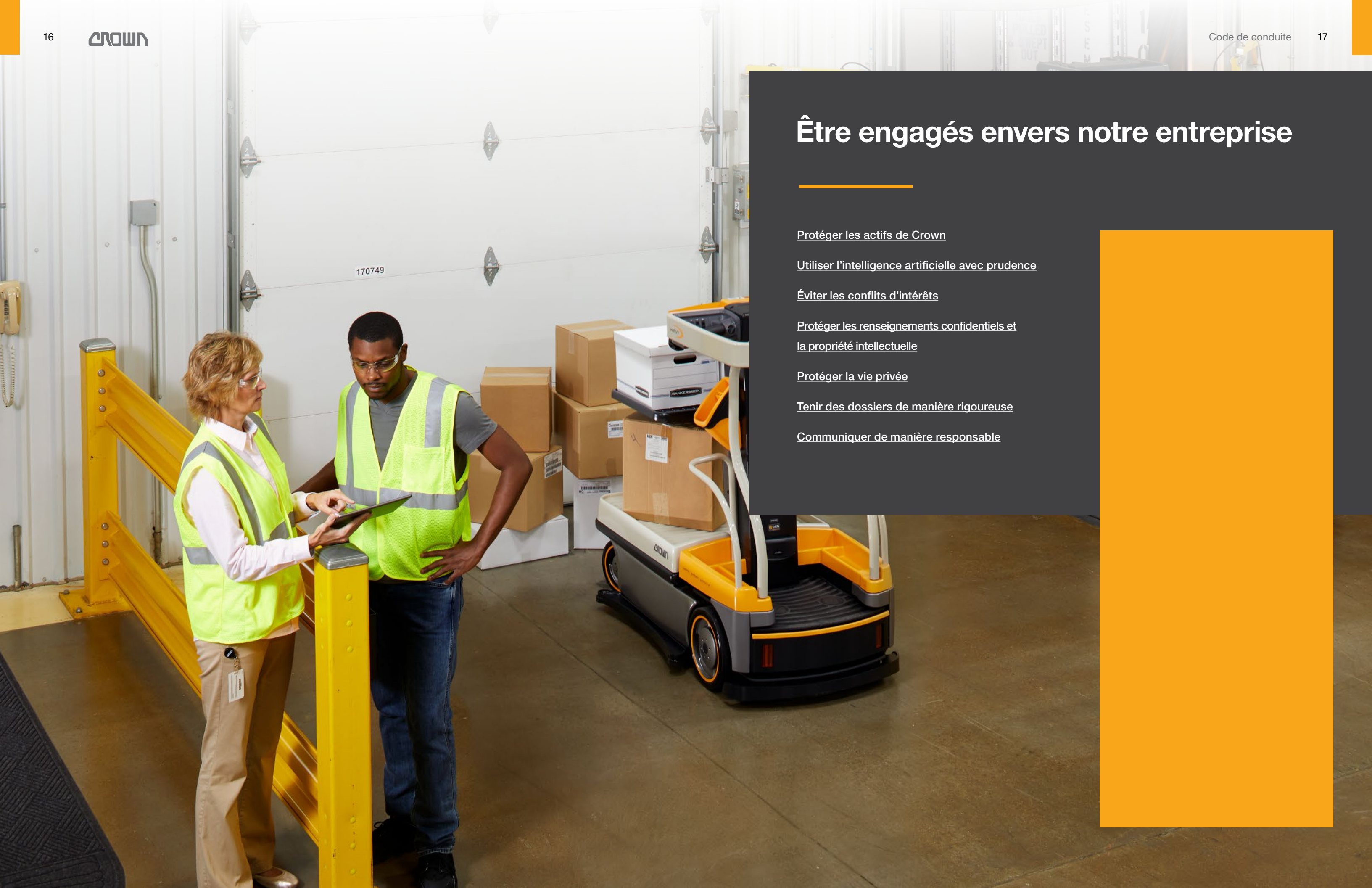
Éviter les conflits d'intérêts

Protéger les renseignements confidentiels et
la propriété intellectuelle

Protéger la vie privée

Tenir des dossiers de manière rigoureuse

Communiquer de manière responsable



Protéger les actifs de Crown

Crown s'appuie sur un large éventail d'actifs, allant des équipements physiques aux systèmes numériques, pour mener à bien ses activités. En tant que membres du personnel, nous partageons tous la responsabilité de préserver et de protéger ces ressources.

Prévenez le vol, la fraude et le gaspillage.

Préservez tous les actifs qui vous sont attribués et confiés (y compris les outils, les matières premières, les véhicules, le mobilier, les ordinateurs de bureau, les ordinateurs portables, les appareils mobiles et les logiciels). N'empruntez, ne vendez et ne donnez jamais d'actifs sans en avoir reçu l'autorisation. Veillez à la sûreté de vos bureaux et de vos postes de travail. Signalez tout problème conformément aux politiques et directives applicables de Crown.

Utilisez tout actif conformément aux instructions.

Les biens de Crown sont destinés à l'exercice légitime des activités de l'entreprise. Une utilisation personnelle limitée des systèmes électroniques, tels que le téléphone ou la messagerie électronique, peut être autorisée à condition qu'elle n'entrave pas les responsabilités professionnelles et qu'elle ne contrevienne pas aux politiques de l'entreprise.

Adoptez de bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

N'utilisez que du matériel, des logiciels, des applications et des périphériques de stockage approuvés par Crown lorsque vous effectuez des tâches pour le compte de l'entreprise. Faites preuve de vigilance face à l'hameçonnage, aux logiciels malveillants, aux logiciels de rançon et à d'autres types d'attaques.



En tant que membres du personnel, nous partageons tous la responsabilité de préserver et de protéger ces ressources.

Meilleures pratiques pour prévenir l'hameçonnage, les logiciels malveillants, les logiciels de rançon et autres attaques :



Suivez sans délai les formations obligatoires en matière de cybersécurité et respectez les exigences qui y sont énoncées.



Veillez à toujours protéger vos noms d'utilisateurs et mots de passe.



Ne cliquez jamais sur des liens suspects, même si vous pensez connaître l'expéditeur.



Signalez immédiatement toute cyberattaque avérée ou présumée à l'équipe de cybersécurité (cyber.security@crown.com) et à votre gestionnaire.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez notre [Politique relative aux ressources électroniques](#).

En raison des exigences légales européennes, les politiques régissant les actifs électroniques en Europe diffèrent de celles en vigueur dans d'autres pays. Pour de plus amples renseignements, les membres du personnel basés en Europe doivent consulter la section sur les services d'information de l'intranet de Crown en Europe.

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.

Utiliser l'intelligence artificielle avec prudence

Crown encourage l'innovation tout en restant fermement attaché à des pratiques responsables. Notre réussite repose sur notre capacité à concilier un engagement de longue date en faveur de la qualité et une adoption réfléchie des technologies émergentes. L'intelligence artificielle (IA) offre de nombreuses possibilités et peut apporter un soutien précieux, mais elle doit être utilisée avec prudence.

Utilisez les outils adaptés à la tâche à accomplir.

Lorsque vous utilisez l'IA dans le cadre de votre travail, limitez-vous aux outils et applications qui ont été contrôlés et approuvés par Crown.

Vérifiez vos données d'entrée et vos résultats.

Réfléchissez bien au type d'informations que vous fournissez aux programmes d'IA et vérifiez l'exactitude et la fiabilité des résultats générés. Les outils d'IA génèrent fréquemment des erreurs et ne tiennent pas compte du contexte réel. Assurez-vous que le résultat est correct, à jour et exempt de tout parti pris.

N'oubliez pas que l'IA n'est pas responsable : vous seul l'êtes. Ne confiez jamais à l'IA des décisions stratégiques concernant notre entreprise, notre personnel, nos partenaires ou notre clientèle. N'oubliez pas que l'IA est un outil d'aide et non un décideur. Les membres du personnel restent entièrement responsables et imputables du travail qu'ils produisent.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez notre [Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle générative](#).

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.



Éviter les conflits d'intérêts

Nous avons tous des engagements, des activités et des relations en dehors de notre travail. Toutefois, si des intérêts personnels interfèrent ou semblent interférer avec la capacité d'une personne à prendre des décisions impartiales au travail, cela est considéré comme un conflit d'intérêts. Chacun et chacune d'entre nous doit identifier et éviter ces situations.

Sachez reconnaître un conflit quand vous en rencontrez un. Même s'il est impossible de répertorier tous les scénarios de conflit, certaines situations sont plus propices à leur apparition. Connaître ces situations est la première étape pour les éviter.

- **Relations personnelles :** superviser un ami, un membre de la famille ou un partenaire, ou lui confier des mandats professionnels
- **Engagements extérieurs :** laisser un deuxième emploi ou toute autre activité extérieure empiéter sur vos responsabilités chez Crown
- **Intérêts financiers :** investir directement dans une entreprise qui est en concurrence avec Crown ou qui entretient des relations commerciales avec Crown
- **Occasions commerciales :** tirer un avantage personnel d'occasions dont vous avez eu connaissance dans le cadre de votre travail et qui auraient pu profiter à l'entreprise
- **Cadeaux :** accepter ou offrir, de manière fréquente ou inappropriée, des cadeaux ou d'autres objets de valeur

Signalez tout conflit d'intérêts potentiel. Si vous vous trouvez en situation de conflit d'intérêts, discutez-en avec votre gestionnaire. Le fait de signaler ces conflits permet à l'entreprise d'évaluer la situation et d'y remédier de manière appropriée. La plupart des conflits peuvent être résolus ou atténués grâce à la transparence, à un examen approprié et à la mise en place de mesures de protection, à condition qu'ils soient signalés sans délai. Vous pouvez soumettre une Déclaration de conflit d'intérêts pour signaler à tout moment tout conflit d'intérêts potentiel ou réel.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez notre [Politique relative aux conflits d'intérêts](#). Consultez notre [Déclaration de conflit d'intérêts](#).

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.

Protéger les renseignements confidentiels et la propriété intellectuelle

Les renseignements confidentiels et la propriété intellectuelle de Crown sont au cœur de notre fonctionnement et de notre compétitivité sur le marché. La protection de ces renseignements est essentielle pour pouvoir soutenir efficacement la concurrence.

Voici quelques exemples de renseignements confidentiels :

- Stratégies marketing
- Listes de clients
- Plans de développement de produits
- Méthodes de fabrication
- Informations sur les prix

Identifiez et protégez les renseignements confidentiels. Assumez la responsabilité de la protection de tous les renseignements confidentiels dans le cadre de votre travail. En cas de doute sur la confidentialité d'une information, partez du principe qu'elle est confidentielle.

Partagez ces renseignements avec prudence. Ne divulguez pas les renseignements confidentiels de Crown à des tiers sans autorisation préalable, et ne les utilisez pas à des fins personnelles.

Protégez la propriété intellectuelle de Crown. Il vous incombe de protéger la propriété intellectuelle de Crown et de signaler sans délai toute utilisation non autorisée ou toute divulgation de la propriété intellectuelle de Crown par des tiers. La propriété intellectuelle de Crown comprend notamment les inventions, le savoir-faire, les conceptions, les logiciels, les marques déposées, les droits d'auteur et toute autre information exclusive créée pour Crown ou détenue par Crown.

Prenez pleinement conscience de vos responsabilités. Les membres du personnel de Crown doivent protéger les renseignements confidentiels appartenant à des tiers (y compris notre clientèle) dont ils ont connaissance dans le cadre de leur travail. Votre obligation de protéger les renseignements confidentiels de Crown et ceux de tiers subsiste après la fin de votre contrat de travail avec Crown.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.

Protéger la vie privée

Il peut vous arriver à l'occasion d'avoir accès aux données à caractère personnel des collaborateurs, de la clientèle, des partenaires commerciaux et autres de Crown. Vous devez protéger ces données et les utiliser uniquement conformément aux lois et réglementations applicables, ainsi qu'à nos politiques de confidentialité.

Identifiez les données à caractère personnel. On entend par « données à caractère personnel » toute information permettant d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique, que ce soit de manière isolée, soit en combinaison avec d'autres renseignements.

Voici quelques exemples de données à caractère personnel :

- Noms
- Adresses
- Adresses courriel ou adresses IP
- Dates de naissance
- Numéros de téléphone
- Numéros d'identification des employés
- Données de localisation
- Informations relatives à la santé ou aux avantages sociaux
- Informations bancaires ou relatives aux cartes bancaires
- Informations relatives à la rémunération ou au rendement



En cas de doute sur le caractère personnel d'un renseignement, partez du principe qu'il est personnel et demandez des précisions.

Limitez votre utilisation des données à caractère personnel. Ne collectez et n'utilisez ces données qu'à des fins professionnelles légitimes, conformément à nos politiques et à la législation en vigueur, et uniquement lorsqu'il existe une base juridique appropriée et une autorisation à cet effet. Ne collectez que le minimum nécessaire de données pour atteindre l'objectif professionnel visé.

Protégez les données à caractère personnel. Respectez nos bonnes pratiques en matière de cybersécurité pour le traitement et le stockage sécurisé des données à caractère personnel. Faites preuve de vigilance face aux tentatives d'hameçonnage ou à toute autre tentative d'accès à nos systèmes. Veillez à toujours protéger vos noms d'utilisateurs et mots de passe, et ne cliquez jamais sur des liens suspects. Signalez immédiatement toute cyberattaque avérée ou présumée à l'équipe de cybersécurité (cyber.security@crown.com) et à votre gestionnaire.

Limitez le partage de données à caractère personnel. Les données à caractère personnel ne doivent être partagées que via des réseaux et systèmes sécurisés, approuvés par Crown. Ne partagez ces données qu'avec les personnes autorisées et ayant une raison légitime d'y accéder.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.

Tenir des dossiers de manière rigoureuse

La tenue rigoureuse des dossiers est essentielle au bon fonctionnement de Crown et à sa réussite à long terme. Les registres d'entreprise, notamment les rapports financiers, les déclarations fiscales, les notes de frais et les données opérationnelles, facilitent la prise de décision et nous aident à préserver la confiance de notre clientèle et de nos parties prenantes.



Soyez précis, rigoureux et ponctuel. Quelle que soit votre tâche, que vous transmettiez une feuille de temps, une facture, une note de frais, un rapport de maintenance ou tout autre « document », veillez à ce que les renseignements qu'ils contiennent soient complets et précis. Créez et transmettez les documents sans délai afin de garantir leur exactitude.

Respectez nos exigences légales et réglementaires. Les membres du personnel responsables de préparer les rapports financiers ou les informations à divulguer pour Crown doivent se conformer aux contrôles et aux procédures de divulgation internes, ainsi qu'aux lois, réglementations et normes comptables applicables.

Respectez la procédure de passation de contrats. Les contrats, y compris les contrats non lucratifs, doivent comporter une description précise des travaux à réaliser ou des conditions et détails de l'accord. Veillez à obtenir toutes les autorisations nécessaires avant la signature de l'accord. Le cas échéant, demandez l'avis du service juridique de Crown.

Adoptez de bonnes pratiques de gestion des documents. Respectez les exigences légales applicables ainsi que les procédures de Crown en matière de gestion, de conservation et d'élimination appropriée des documents de Crown.

Faites-vous entendre. Si vous constatez ou soupçonnez une activité susceptible de compromettre l'intégrité de nos systèmes comptables ou de nos registres commerciaux, signalez-la immédiatement.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.

Communiquer de manière responsable

La réputation de Crown repose sur une communication claire, précise et responsable. Depuis les communiqués de presse, jusqu'à l'activité personnelle sur les réseaux sociaux, tout ce que nous disons peut avoir un impact durable sur la façon dont notre entreprise est perçue. Tous les membres du personnel ont la responsabilité de communiquer avec clarté, professionnalisme et honnêteté.

Faites confiance aux spécialistes. Nous disposons d'une équipe dédiée de spécialistes des communications qui veillent à ce que les messages destinés au public concernant Crown soient précis, honnêtes et cohérents. Transmettez toutes les demandes des médias ou les demandes de commentaires au service marketing de Crown. Seul le personnel autorisé à s'exprimer au nom de Crown peut communiquer à titre officiel avec les médias, les analystes, les forums en ligne ou d'autres plateformes publiques. Vos communications doivent toujours être professionnelles, respectueuses et conformes aux valeurs de Crown.

Faites preuve de prudence en ligne. Les réseaux sociaux (tels que Facebook, LinkedIn, X, TikTok, Snapchat et les blogues) font partie intégrante de notre vie, tant personnelle que professionnelle. Cependant, ce que vous partagez pendant ou en dehors des heures de service peut influencer la façon dont les autres vous perçoivent, vous et votre lien avec Crown. Sauf autorisation expresse, les réseaux sociaux ne doivent pas être utilisés dans le cadre du travail quotidien. Si votre profil ou vos publications laissent entendre un lien quelconque avec Crown et que vous choisissez de vous exprimer sur des sujets d'intérêt public sans rapport avec Crown, vous devez préciser clairement que vos opinions vous sont propres et n'engagent pas Crown.

Obtenez une autorisation avant de prendre la parole. Dans certains cas, il peut être approprié que des membres du personnel s'expriment au nom de Crown lors de rassemblements publics, d'événements professionnels ou auprès des médias. Avant de procéder, demandez toujours l'autorisation et les conseils du service marketing.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.

Établir des relations avec nos partenaires commerciaux

Concurrencer de manière loyale et légale

Refuser la corruption et les pots-de-vin

Respecter les règles sur les cadeaux et marques d'hospitalité

Respecter la législation internationale en matière de commerce

Concurrencer de manière loyale et légale

Une concurrence saine peut nous pousser à donner le meilleur de nous-mêmes. C'est pourquoi Crown s'engage à adopter des pratiques concurrentielles loyales et légales. Notre succès repose sur la qualité de nos produits, de notre personnel et de nos services. Les membres du personnel doivent respecter l'ensemble des lois applicables en matière d'antitrust et de concurrence.



Soyez toujours honnête. Les membres du personnel doivent présenter honnêtement les produits et services de Crown, et s'abstenir de faire des déclarations trompeuses ou des promesses irréalistes dans nos communications, y compris dans le cadre des initiatives marketing et de la publicité.

Évitez toute activité susceptible de restreindre la concurrence. Les membres du personnel ne doivent pas conclure d'accords officiels ou informels avec des concurrents pour fixer des prix, coordonner des conditions contractuelles, se répartir des territoires de vente ou des fournisseurs, truquer des appels d'offres ou limiter la concurrence de quelque autre manière que ce soit. Ne discutez pas des politiques de recrutement ou de la structure salariale de Crown avec d'autres employeurs et ne concluez aucun accord de recrutement avec eux. **N'oubliez pas que même une conversation informelle peut être considérée comme un « accord ».**

Respectez les lois antitrust. Familiarisez-vous avec les lois antitrust des États-Unis et des autres pays où Crown exerce ses activités, et respectez-les systématiquement. Communiquez avec le service Conformité et éthique si vous avez des doutes sur l'applicabilité de ces lois à votre travail ou sur la façon dont elles s'y appliquent.

Recueillez les informations nécessaires de la bonne manière. N'utilisez que des sources d'information légales, éthiques et accessibles au public dans le cadre d'une veille stratégique. Respectez les droits de propriété intellectuelle et les renseignements confidentiels d'autrui, y compris celles de nos concurrents.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez nos [Directives antitrust relatives aux interactions avec les concurrents](#) et nos [Directives antitrust relatives aux ressources humaines](#).

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.

Refuser la corruption et les pots-de-vin

Chez Crown, notre réussite repose sur la qualité de nos produits, services et membres du personnel, et non sur des incitations ou des pratiques commerciales déloyales. Crown interdit toute forme de corruption. Les décisions commerciales doivent être fondées sur le mérite, et non sur des influences déplacées.



Identifiez les différentes formes de corruption. Tout objet de valeur offert dans le but d'influencer une décision ou d'obtenir un avantage commercial peut être considéré comme un pot-de-vin. Cela inclut l'argent liquide et ses équivalents (tels que les cartes-cadeaux, les crédits de paiement numériques, les bons d'achat, les cartes prépayées, les chèques, les titres négociables ou les cryptomonnaies), ainsi que les cadeaux, les prêts, les remises, les offres de divertissement ou de voyage, les dons caritatifs ou politiques, ou encore les offres d'emploi.

Sachez ce qui est autorisé. Crown est soumis à la Loi américaine de 1977 sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA), à la loi britannique contre la corruption (UK Bribery Act) et aux lois anticorruption et anti-pots-de-vin des juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités à travers le monde. De manière générale, ces lois interdisent au personnel de Crown et de ses filiales de verser des pots-de-vin, de falsifier des registres d'entreprise ou de contourner les politiques internes du destinataire. Si vous hésitez à déterminer si un cadeau ou une transaction constitue un pot-de-vin ou est autrement interdit, consultez le service Conformité et éthique.

Choisissez vos partenaires avec soin. Lors de la sélection de partenaires commerciaux, examinez attentivement un large éventail de critères objectifs. Vérifiez non seulement les qualifications des partenaires, mais aussi leur réputation en matière de conduite éthique et légale des affaires.

Suivez de près les paiements. Les membres du personnel doivent tenir des registres précis de toutes les transactions. Cela inclut la soumission en temps voulu et avec exactitude de leurs notes de frais et de déplacement, qui décrivent clairement et honnêtement l'objet de chaque paiement. Ne demandez pas à autrui de faire quelque chose dont vous n'avez pas l'autorisation de faire vous-même. N'oubliez pas que Crown et vous-même pouvez être tenus pour responsables des pots-de-vin versés par des partenaires commerciaux de Crown; choisissez-les donc avec soin et surveillez attentivement leur travail.

Faites preuve d'une prudence particulière avec les fonctionnaires. Dans certains des pays où nous exerçons nos activités, les pots-de-vin versés à des fonctionnaires peuvent entraîner des sanctions sévères. Restez soigneusement à l'affût de tout signe de corruption. Ne donnez jamais quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire, et n'en acceptez jamais de sa part, sans avoir préalablement communiqué avec le service Conformité et éthique pour obtenir son autorisation.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez notre [Politique de lutte contre la corruption](#).

Respecter les règles sur les cadeaux et marques d'hospitalité

Un cadeau modeste ou un repas partagé dans le cadre d'une discussion professionnelle peut être un excellent moyen de témoigner de votre reconnaissance et de renforcer les relations de travail. Toutefois, ces marques de courtoisie professionnelle doivent toujours être gérées avec prudence afin de ne pas donner l'impression d'un acte de corruption. Ces échanges occasionnels doivent éviter de donner l'impression d'une influence indue.

Respectez nos politiques. Respectez nos politiques lorsque vous offrez ou acceptez des cadeaux ou des marques d'hospitalité. Ces échanges doivent avoir pour but de créer un climat de bonne entente, et non d'influencer des décisions commerciales. Ils doivent être non monétaires, conformes aux usages, légaux et d'une valeur raisonnable. En cas de doute quant au caractère approprié d'un cadeau ou d'une marque d'hospitalité, les membres du personnel doivent demander conseil à la direction ou au service Conformité et éthique.

Faites preuve de transparence. Consignez toutes les dépenses liées aux cadeaux, aux repas et aux divertissements. Divulgez tout ce qui est nécessaire et demandez une autorisation préalable conformément aux politiques de Crown.

Faites confiance à votre intuition. Si un cadeau ou une invitation semble s'accompagner d'une

attente de cadeaux ou de conditions commerciales favorables en retour, il ne s'agit alors plus d'un cadeau et il doit être refusé. De même, ne sollicitez pas activement de cadeaux, de services gratuits, de voyages ou de divertissements auprès de toute personne avec laquelle Crown entretient des relations commerciales.

Faites preuve d'une prudence particulière avec les fonctionnaires. Les règles relatives aux échanges de cadeaux et aux marques d'hospitalité avec des fonctionnaires sont bien plus strictes que dans le secteur privé. Les propositions faites à des fonctionnaires peuvent plus facilement être considérées comme des actes de corruption. Vous ne devez verser aucun paiement, offrir aucun cadeau, ni proposer aucun divertissement à un fonctionnaire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du service Conformité et éthique.



Les échanges de courtoisies professionnelles doivent toujours être gérés avec prudence afin de ne pas donner l'impression de pot-de-vin ou de corruption.

Les offres appropriées sont :

- ✓ D'une valeur symbolique, comme des articles promotionnels
- ✓ Légales et conformes aux politiques des deux parties
- ✓ Raisonables, comme des repas d'affaires à un prix modique
- ✓ Offertes ou reçues de manière honnête et transparente

Les offres inappropriées sont :

- ✗ De l'argent liquide ou ses équivalents
- ✗ Offertes fréquemment ou pour des raisons non professionnelles
- ✗ Susceptibles de créer une obligation ou d'influencer le jugement de quelqu'un
- ✗ Offertes en échange de faveurs ou d'un traitement de faveur



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez notre [Politique de lutte contre la corruption](#).

Respecter la législation internationale en matière de commerce

Avec plus de 20 sites de production et plus de 500 points de vente et de service répartis sur presque tous les continents, Crown est une entreprise véritablement mondiale. À ce titre, nous nous engageons à étudier le cadre complexe et en constante évolution de la législation sur le commerce international, et à nous y conformer.

Comprendre et respecter la loi. Posez-vous la question suivante : « Mon travail a-t-il une incidence sur des marchandises importées ou exportées? » Si la réponse est positive, n'oubliez pas que les lois sur la conformité en matière de commerce international sont complexes, sujettes à de fréquentes modifications et doivent être respectées.

Consignez minutieusement toutes les transactions. Fournissez des informations complètes et précises à nos équipes chargées de la conformité en matière d'exportation et d'importation. Ces informations peuvent inclure les classifications à l'importation et à l'exportation, la valeur, le pays d'origine, le pays de destination, l'utilisation finale et l'utilisateur final. N'oubliez pas que lorsque vous menez des activités à l'international, les lois de plusieurs pays s'appliquent.

Faites preuve de prudence. Le non-respect des obligations de conformité commerciale de Crown peut entraîner des sanctions importantes tant pour l'entreprise que pour notre personnel. En cas de doute quant à l'impact des lois commerciales sur votre travail, communiquez avec le service Conformité commerciale pour obtenir des conseils.

Les lois sur le commerce international

portent sur les aspects suivants :



Activités d'importation et douanières

Lois garantissant l'exactitude du classement tarifaire, de la valeur, du pays d'origine, du marquage des produits et d'autres éléments.



Exportations et contrôles à l'exportation

Lois réglementant ou restreignant l'exportation de certains articles pour des raisons de sécurité nationale, de politique étrangère, de lutte contre le terrorisme ou de non-prolifération.



Embargos commerciaux et sanctions économiques

Lois interdisant ou restreignant les relations commerciales avec certains pays ou certaines entités.



Conformité aux lois anti-boycottage

Lois interdisant la participation à des boycottages non autorisés ou le refus de commercer avec un pays spécifique.



Tenue des registres

La législation de chaque pays prévoit des obligations spécifiques en matière de tenue des registres pour les opérations d'importation et d'exportation.

Établir des relations avec nos collectivités

Défendre les droits de la personne

Protéger notre planète

Respecter les droits de la personne

En tant qu'entreprise internationale, Crown s'engage à respecter et à protéger les droits de la personne des membres de son personnel et de ses partenaires commerciaux partout où elle exerce ses activités. Des conditions de travail sûres, dignes et équitables dans l'ensemble de notre organisation et de notre chaîne d'approvisionnement font partie intégrante de nos valeurs et de nos pratiques commerciales responsables.

Veillez à ce que tout travail soit librement choisi. Crown ne tolère aucune forme d'esclavage ou de travail forcé au sein de sa chaîne d'approvisionnement, quel que soit le lieu où elle exerce ses activités. Cela inclut le travail pénitentiaire, le travail issu de la traite d'êtres humains, le travail des enfants ou le travail effectué « en dehors des heures de service ».

Garantissez des conditions de travail respectueuses de la dignité humaine. Nous nous engageons à maintenir des conditions de travail sûres et respectueuses de la dignité humaine dans l'ensemble de nos activités. Crown ne tolérera jamais de conditions de travail dangereuses ou préjudiciables à la sécurité, de châtiments corporels ou d'horaires de travail illégaux. Nous respectons également toutes les lois relatives aux droits de nos collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

Responsabilisez nos partenaires commerciaux. Notre engagement en faveur des droits de la personne s'étend à toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons en partenariat ou avec lesquelles nous entretenons des relations commerciales. Si vous êtes témoin de violations des droits de la personne, ou si vous en soupçonnez, à n'importe quel maillon de notre chaîne d'approvisionnement, communiquez immédiatement le service Conformité et éthique. Nous ne mènerons jamais sciemment d'activités professionnelles avec une personne ou une entreprise susceptible de porter atteinte aux droits d'autrui.



Protéger notre planète

Crown met en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement dans l'ensemble de ses activités. Nous nous efforçons de réduire au minimum notre empreinte environnementale en optimisant notre consommation d'énergie, en recyclant, en réduisant nos déchets et en gérant les matériaux de manière responsable. Les membres du personnel de Crown sont invités à s'engager en faveur d'une gestion responsable de l'environnement.

Respectez la loi. Crown exige de tous ses collaborateurs qu'ils respectent l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière d'environnement et de développement durable qui nous concernent, partout où nous exerçons nos activités. Renseignez-vous sur la manière dont ces réglementations s'appliquent à votre travail et suivez toutes les formations requises.

Ne négligez pas les problèmes. Si vous avez connaissance ou soupçonnez l'existence de risques ou d'infractions en matière d'environnement dans l'un de nos sites d'exploitation ou dans notre chaîne d'approvisionnement, signalez-les. Crown s'engage à gérer ses déchets de manière légale et durable, ainsi qu'à s'approvisionner en matières premières de manière responsable.

Soyez imputable. Crown assume ses responsabilités et suit ses progrès en matière environnementale et sociale dans son rapport annuel sur le développement durable. Consultez ce document afin d'en savoir plus sur les engagements de Crown en faveur du développement durable.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez notre Rapport et politique de développement durable, disponible sur la page Durabilité du site crown.com.

Consultez les FAQ pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.



Connectez-vous à Crown

Notre Code de conduite ne peut fonctionner que si nous nous employons tous à protéger et à respecter ses normes et son esprit. Le maintien de l'intégrité du Code repose sur la capacité du personnel à signaler ses préoccupations, les cas de non-conformité ou les violations potentielles.

Le personnel doit se conformer à l'ensemble des lois et réglementations applicables. Si vous avez connaissance d'une infraction à la loi, ou si vous en soupçonnez une, signalez-la dès que possible ou demandez conseil en utilisant l'un des moyens indiqués ci-dessous. Pour de plus amples renseignements, consultez la [politique en matière de signalement et de protection des lanceurs d'alerte](#) de Crown.

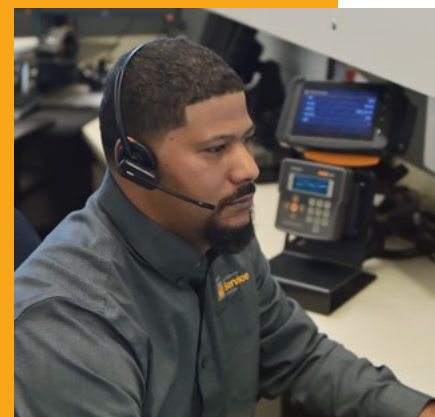
Laissez-nous vous aider à faire ce qu'il faut

Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de signaler quelque chose. C'est pourquoi Crown met à votre disposition plusieurs moyens de poser des questions et de faire part de vos préoccupations, notamment :

- Votre propre supérieur hiérarchique ou tout autre supérieur
- Votre partenaire des ressources humaines
- Le service Conformité et éthique : Compliance@Crown.com
- Le service juridique
- Connectez-vous à Crown

Connectez-vous à Crown

Crown reconnaît qu'il peut être parfois difficile de signaler quelque chose. C'est pourquoi Connectez-vous à Crown (www.connectwithcrown.com) est à votre disposition pour signaler des faits de manière confidentielle et, si vous le souhaitez, anonyme. Connectez-vous à Crown est géré par un prestataire tiers, spécialisé dans les services d'assistance téléphonique, et est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Connectez-vous à Crown est accessible aussi bien aux membres du personnel qu'aux tiers, notamment les sous-traitants, les concessionnaires, les fournisseurs et les clients. Les renseignements que vous fournissez seront transmis au responsable concerné au sein de la direction de Crown.



Que se passe-t-il ensuite?

Quelle que soit la manière dont vous effectuez votre signalement, Crown le prendra au sérieux. Chaque signalement est soigneusement examiné afin d'évaluer le problème et de déterminer la manière la plus appropriée de le traiter et de le résoudre. Chaque signalement sera évalué et pris en compte par le personnel compétent de Crown chargé d'évaluer le signalement, de décider s'il y a lieu d'ouvrir une enquête et de veiller à ce que toute enquête soit menée de manière professionnelle et confidentielle. Afin de garantir une enquête rapide et approfondie, veuillez fournir autant de détails que possible (qui, quoi, où et pourquoi) et coopérer pleinement à toute enquête qui s'ensuivrait.

Crown peut fournir des détails sur l'avancement de l'enquête, ses conclusions ou les mesures correctives éventuelles, le cas échéant et conformément aux exigences légales, tout en protégeant la confidentialité des personnes concernées. Toutefois, toutes les réponses ne seront pas nécessairement visibles par l'auteur du signalement.

Notre engagement contre les représailles

Un signalement en toute bonne foi est toujours la bonne chose à faire et personne ne sera sanctionné pour cela. Crown n'exerce aucune forme de représailles à l'encontre de toute personne qui participe à une enquête ou signale, en toute bonne foi, une violation du Code ou de la législation applicable. Si vous pensez être la cible de représailles ou si vous avez été témoin de représailles à l'encontre d'une autre personne, signalez-le immédiatement. Toute forme de représailles constitue une faute grave et entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Consultez notre [Politique en matière de signalement et de protection des lanceurs d'alerte](#), également disponible à crown.com.

Consultez les [FAQ](#) pour obtenir des réponses aux questions courantes et des explications plus détaillées sur les sujets principaux.

Foire aux questions

Ce contenu est complémentaire au Code de conduite. Alors que le Code présente les lois, les politiques et les exigences applicables à notre travail et offre des conseils pratiques pour faire face à des situations concrètes, la Foire aux questions (FAQ) a pour but d'apporter des précisions sur certains sujets abordés dans le Code. En cas de contradiction entre cette FAQ et le Code de conduite, ce dernier prévaudra.

Rester en bonne santé et en sécurité

J'ai remarqué qu'un nouvel employé utilisait un équipement pour lequel, selon moi, il n'a pas reçu de formation ni obtenu d'autorisation. Il a l'air sûr de lui, dois-je donc ne pas m'en mêler?

Si. Les règles de sécurité sont là pour protéger tout le monde. Les membres du personnel ne doivent utiliser que les équipements pour lesquels ils ont reçu une formation et une autorisation. Signalez ce problème à votre gestionnaire ou au responsable de la sécurité compétent.

Une machine de mon service présente parfois des dysfonctionnements, mais les délais de production sont serrés en ce moment et personne n'a encore été blessé. Devrais-je attendre avant de le signaler?

Non. Les situations dangereuses et les problèmes liés aux équipements doivent être signalés immédiatement, même si personne n'a été blessé. Le fait de traiter rapidement les risques potentiels permet de prévenir les accidents et de protéger l'ensemble du personnel sur le lieu de travail.



Protéger les actifs de Crown

Il m'arrive parfois d'utiliser mon ordinateur portable professionnel pour consulter mes courriels personnels pendant ma pause. Est-ce autorisé?

Une utilisation personnelle limitée des systèmes de l'entreprise peut être autorisée à condition qu'elle n'entrave pas votre travail, ne présente pas de risques pour la sécurité et ne contrevienne pas aux politiques de l'entreprise. En cas de doute, demandez plus de précisions à votre gestionnaire. Utilisez toujours les actifs de l'entreprise de manière responsable et respectez les exigences en matière de cybersécurité. Pour plus d'informations, consultez la [Politique relative aux ressources électroniques](#).

J'ai reçu un courriel d'une personne prétendant travailler pour le service informatique et me demandant de cliquer sur un lien pour réinitialiser mon mot de passe. Le message semblait urgent. Que devrais-je faire?

Vérifiez avant d'agir. Les cybercriminels créent souvent des messages qui semblent urgents afin d'inciter les gens à divulguer leurs mots de passe ou des informations sensibles. Ne cliquez pas sur des liens suspects et ne communiquez pas vos identifiants. Signalez immédiatement le message à votre gestionnaire et à l'équipe de cybersécurité.

Utiliser l'intelligence artificielle avec prudence

Je suis gestionnaire et j'essaie de choisir entre deux personnes hautement qualifiées pour renforcer mon équipe. Je trouve parfois utile de confronter mes idées à celles d'un assistant IA accessible au public. Si je supprime les noms et les coordonnées des candidats, puis-je saisir leurs CV dans l'assistant IA et demander à l'outil IA de me faire une recommandation?

Non. Même sans noms ni coordonnées, les CV contiennent souvent des informations permettant d'identifier une personne. De plus, les gestionnaires ne doivent jamais s'en remettre à des outils IA pour prendre des décisions stratégiques majeures en matière d'emploi, telles que le recrutement ou la promotion d'une personne. L'IA peut vous aider dans votre travail, mais elle ne peut pas remplacer le jugement humain, l'imputabilité, ni le respect des personnes candidates concernées.

Je cherche à résoudre un problème de fabrication et j'aimerais obtenir de l'aide pour analyser le code et améliorer l'efficacité. Puis-je coller une partie du code de production de Crown dans un outil d'IA public afin d'identifier des bogues et de suggérer des améliorations, à condition de supprimer toutes les informations confidentielles?

Non, cela n'est pas autorisé. Seuls les outils d'IA fournis par Crown sont autorisés pour la création, la transmission, le traitement ou le stockage de données de Crown. Les outils d'IA privés ou sous licence publique ne doivent pas être utilisés pour les activités de Crown. Consultez la [Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle générative](#).

Éviter les conflits d'intérêts

Ma cousine est propriétaire d'une entreprise qui souhaite devenir un fournisseur de Crown. Puis-je participer au processus de sélection?

Non. Les relations personnelles peuvent créer un conflit d'intérêts réel ou perçu. Vous devez signaler cette relation à votre gestionnaire et au service Conformité et éthique, afin que la situation puisse être traitée de manière appropriée.

Protéger les renseignements confidentiels et la propriété intellectuelle

Un client m'a demandé de lui communiquer des renseignements sur un produit à venir qui n'a pas encore été annoncé publiquement. Puis-je lui en donner un aperçu afin de renforcer notre relation?

Non. Les renseignements non publics sur les nouveaux produits sont confidentiels. Ils ne doivent être communiqués qu'aux personnes autorisées qui ont un besoin légitime d'en prendre connaissance dans le cadre de leurs activités professionnelles. La protection des renseignements confidentiels contribue à préserver la confiance de la clientèle et la compétitivité de Crown.

Protéger la vie privée

Je travaille actuellement sur un nouveau projet interne et j'aimerais utiliser les coordonnées de clients issues de notre base de données commerciale pour envoyer un questionnaire. Puis-je utiliser ces données?

Vous pouvez utiliser ces données à caractère personnel uniquement dans les conditions suivantes : le questionnaire répond à un objectif professionnel approuvé, cette utilisation est autorisée par les politiques de confidentialité de Crown, et les données des personnes concernées ont été initialement collectées d'une façon permettant cette utilisation (ce qui implique généralement le consentement des personnes concernées). Avant de poursuivre, vous devez vérifier auprès du service Conformité et éthique que l'utilisation prévue est autorisée. Si l'autorisation n'a pas été accordée, ou si les données doivent être utilisées d'une façon incompatible avec leur finalité initiale et autorisée, vous ne pouvez pas les utiliser.



Tenir des dossiers de manière rigoureuse

Je me suis rendu compte que j'avais commis une erreur dans une note de frais que j'avais déjà soumise. Comme cette erreur était involontaire et que le montant concerné était faible, devrais-je tout simplement ne rien faire?

Non. Même les petites inexactitudes doivent être corrigées sans délai. Des registres honnêtes et précis sont essentiels pour préserver la confiance et respecter les exigences légales et financières.

J'ai conclu un accord verbal avec un fournisseur pour ajuster les tarifs. Puis-je mettre à jour notre dossier fournisseur sans documentation officielle?

Non. Les modifications apportées aux accords doivent être correctement documentées et approuvées. Les dossiers doivent refléter des renseignements vérifiés et autorisés.

Communiquer de manière responsable

Un journaliste m'a contacté pour confirmer des renseignements généraux concernant Crown et ses produits. Étant donné que le journaliste est pressé par le temps et ne pose aucune question de nature confidentielle, puis-je répondre à ses questions?

Non. Seuls les porte-parole autorisés peuvent s'exprimer auprès des médias au nom de Crown. Vous devez orienter poliment le journaliste vers le service marketing de Crown ou vers un autre porte-parole autorisé. Protéger la réputation de Crown et garantir des communications précises et cohérentes est toujours notre priorité.

Concurrencer de manière loyale et légale

Lors d'un salon professionnel, j'ai croisé une ancienne collègue qui travaille désormais pour un concurrent. Pendant le dîner, elle m'a parlé de manière informelle des stratégies de tarification des produits de son entreprise. Je ne lui avais posé aucune question à ce sujet. Puis-je quand même utiliser ces renseignements?

Non. Les discussions avec un concurrent sur les prix ou sur d'autres informations sensibles pour la concurrence peuvent donner l'impression que Crown enfreint les lois antitrust, même si ces renseignements ont été fournis spontanément. Vous devez immédiatement mettre fin à la conversation et signaler cet incident à votre responsable, au Service juridique de Crown et au service Conformité et éthique dès que possible.

Protéger notre planète

Sur l'un de nos sites, j'ai remarqué que des déchets étaient éliminés d'une manière qui, selon moi, pourrait être non conforme. Mais je ne fais pas partie de l'équipe chargée de la sécurité. Dois-je quand même le signaler?

Oui. La protection de l'environnement est l'affaire de tous. Si vous constatez ou soupçonnez des pratiques d'élimination inappropriées ou des infractions potentielles en matière d'environnement, signalez-le immédiatement afin qu'une enquête puisse être menée et que des mesures soient prises.

Connectez-vous à Crown

J'ai entendu dire récemment qu'une personne dans mon équipe acceptait des pots-de-vin de la part d'un de nos fournisseurs, en échange de la poursuite de notre collaboration. Mais je ne l'ai appris que par des rumeurs circulant au travail. Devrais-je le signaler?

Oui. Même si vous ne disposez pas de toute l'information, les allégations de corruption ou de pots-de-vin sont graves et doivent être signalées et faire l'objet d'une enquête. Précisez clairement dans votre signalement qu'il repose sur une rumeur et que vous ne disposez d'aucune preuve ni d'aucune information confirmée.

Je souhaite signaler un problème, mais j'ai peur que mon responsable ou mes collègues ne l'apprennent. Que devrais-je faire?

Crown propose plusieurs moyens de signaler des problèmes, notamment via [Connectez-vous à Crown](#). Ce moyen permet d'effectuer des signalements confidentiels et, lorsque la loi l'autorise, anonymes. Crown interdit toute mesure de représailles à l'encontre de toute personne qui signale un problème ou participe de bonne foi à une enquête.

J'ai vraiment un doute quant à savoir si une situation enfreint le Code de conduite. Devrais-je attendre d'avoir des preuves avant de signaler le problème?

Non. Nous vous encourageons à signaler vos préoccupations dès que quelque chose vous semble anormal. Vous ne devez pas mener vous-même d'enquête ni établir la preuve d'une infraction avant de la signaler. Un signalement rapide de vos préoccupations aide Crown à traiter les problèmes de manière appropriée et à préserver notre culture d'intégrité.





crown.com